



CARNET DE VOYAGE 2027



*Chère Cliente,
cher Client*



Nous vous remercions d'avoir choisi
CAR-2-EUROPE pour votre voyage
et vous souhaitons un agréable séjour
en Europe au volant de votre
TT CAR-2-EUROPE neuf.

CAR-2-EUROPE



CITROËN



PEUGEOT



DS AUTOMOBILES

CONTACTS / E-MAILS

Incident : das@ima.eu

Rachat : rachats.tt@car2europe.com

Prolongation / Changer de centre : support.tt@car2europe.com

1 | À SAVOIR AVANT VOTRE DÉPART

La livraison du véhicule et sa récupération ne peuvent se faire que par le titulaire du contrat, ou son conjoint (justificatif à fournir et procuration).
Seuls les ASCENDANTS ET DESCENDANTS (à condition qu'ils résident hors Union Européenne) peuvent conduire un véhicule en Transit Temporaire.

PAYS AUTORISÉS **AU CONTRAT**

Vous êtes autorisés à circuler dans les pays suivants :

Allemagne	Finlande	Luxembourg	République
Autriche	France métro-	Malte	tchèque
Belgique	politaine	Monaco	Roumanie
Bulgarie	Grèce continentale	Pays-Bas	Saint-Marin
Chypre (partie grecque)	Hongrie	Norvège	Slovaquie
Croatie	Irlande	Pologne	Slovénie
Danemark	Italie	Portugal	Suède
Espagne	Lettonie	Principauté	Suisse
Estonie	Lituanie	d'Andorre	Vatican

Seules les îles suivantes sont autorisées : Baléares et Canaries (Espagne) - Sardaigne et Sicile (Italie) - Madère et Açores (Portugal) - Crète (Grèce) - Corse (France).

Aucun véhicule TT ne peut circuler au ROYAUME UNI, y compris GIBRALTAR.

SPÉCIFICITÉS **DOUANIÈRES**

PORTUGAL :

- Un “**Guia de Circulação**” non renouvelable **doit être obtenu auprès de la douane**. L'adresse : **geral@portoparis.pt** effectue cette démarche avant votre arrivée. Au Portugal, les véhicules en Transit Temporaire (TT) sont autorisés à circuler pendant 90 jours maximum. Ce délai débute à compter de la date d'émission du “Guia de Circulação”.

SUISSE :

- Les étudiants ou stagiaires étrangers résidant temporairement en Suisse pour leurs études doivent se déclarer auprès de la douane via le formulaire “15-30” disponible sur place. Coût indicatif : 25 CHF.
- Les résidents suisses ne peuvent pas circuler en Suisse avec un véhicule TT.

SPÉCIFICITÉS **RÉGLEMENTAIRES**

- Les clients, circulant dans l'Union Européenne, doivent se renseigner avant leur voyage sur les réglementations en vigueur dans les pays concernés, par exemple les obligations liées aux équipements hivernaux (pneus 4 saisons homologués 3PMSF). Certaines autoroutes ont adopté un péage en flux libre, sans péage physique, chaque utilisateur est tenu de régler son passage selon le système de paiement local.

PENDANT VOTRE SÉJOUR :

- L'entretien de votre véhicule doit être réalisé conformément aux préconisations du carnet d'entretien (entretien à votre charge). Toute intervention sous garantie doit s'effectuer dans le réseau Constructeur.
- Ne laissez jamais le certificat d'immatriculation, ni les clés du véhicule, ni vos affaires personnelles dans le véhicule.
- Durant le séjour, vous pourrez installer des pneus neige à vos frais.
- Le véhicule devra être restitué avec ses pneus d'origine.

2 | QUE COUVRE VOTRE ASSURANCE/ASSISTANCE ?

La couverture assurance est multirisque et sans franchise dans la limite des pays autorisés sauf exclusions au contrat.

En cas de dommage ne nécessitant pas de réparation immédiate (dégât esthétique qui n'entrave pas la sécurité du véhicule), vous pouvez restituer votre véhicule en l'état en fin de séjour sans facturation, après en avoir informé CAR-2-EUROPE par une lettre circonstanciée, (lieu, date et détails de l'incident) par e-mail à l'adresse suivante : customer-care.tt@car2europe.com

LES EXCLUSIONS



PAYS NON COUVERTS PAR L'ASSURANCE, L'ASSISTANCE ET LA GARANTIE :

- Les pays et les îles européennes n'apparaissant pas sur la liste figurant en 1^{ère} page ne seront pas couverts par l'assurance, l'assistance et la garantie.
- En cas d'incident survenu dans un pays non couvert, toutes les réparations ou frais liés seront à votre charge.



INCIDENTS NON COUVERTS :

Le contrat CAR-2-EUROPE ne couvre pas les incidents suivants :

- La panne sèche de carburant ou carburant gelé.
- La perte ou le vol des bagages et effets personnels.
- Les contraventions, les péages, vignettes d'autoroute.
- Les accidents liés à la consommation d'alcool et à l'usage de drogue.
- La perte, le vol, ou la dégradation des clés du véhicule.
- La non-respect des conditions d'entretien du véhicule telles que stipulées dans le carnet d'entretien (mises à niveau des liquides de refroidissement, lave-glace, AdBlue pour les moteurs Diesel).
- La panne liée à l'absence de mise à niveau de l'AdBlue.
- L'enlèvement dans la terre, le sable ou la neige.
- La participation à des compétitions, des rallyes sportifs ou des essais préparatoires à ces manifestations.
- Les dommages consécutifs à un défaut de permis de conduire ou ne respectant pas la réglementation en vigueur.
- Les cas de force majeure.



IMPORTANT :

Les dépenses engagées sans l'accord préalable de CAR-2-EUROPE ASSISTANCE ne seront pas remboursées.

3 | QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE



Contactez 24h/24 et 7j/7 CAR-2-EUROPE ASSISTANCE
au numéro de la marque de votre véhicule :

Citroën
+33 969 360 760

Peugeot
+33 1 47 89 24 24

DS Automobiles
+33 969 390 730



EN CAS DE PANNE OU D'ERREUR DE CARBURANT



EN CAS D'ACCIDENT (*y compris bris de glace*)



• Remplissez le **constat européen d'accident** (se reporter au guide dans la pochette du véhicule). Si absence de tiers identifiés, rédigez en plus **une déclaration circonstanciée d'accident**.



EN CAS DE VOL OU DE VANDALISME



• Faites un **dépôt de plainte** à la police.

AFIN DE TRAITER AU PLUS VITE VOTRE DOSSIER :



• Envoyez les documents par e-mail sous 48 h à das@ima.eu

• Envoyez par courrier les originaux, en précisant vos nom et n° d'immatriculation, à :



STELLANTIS AUTO SAS - ISS (International Sales and Solution), GREEN CAMPUS,
43 rue Jean-Pierre Timbaud, service courrier Test Car, 78300 Poissy, France.

• **SANS RÉCEPTION DE VOS DOCUMENTS, LES FRAIS DE RÉPARATION VOUS SERONT FACTURÉS.**

EN CAS DE CREVAISON



• Depuis 2021, en raison des réglementations européennes CO₂ liées à la masse des automobiles, les véhicules neufs ne sont plus produits avec une roue de secours.



• Utilisez le kit anti-crevaison, (si disponible) comme indiqué sur le compresseur ou en regardant la vidéo sur youtu.be/YDkk8Ib8adU



• Si le regonflage est possible (roulage maximum de 200 km), rendez-vous dans le garage le plus proche en utilisant le GPS intégré si besoin et **faire réparer le pneu**.

Conservez tout justificatif pour le remboursement des frais engagés.



• Si le regonflage n'est pas possible, contactez **24h/24 et 7j/7 CAR-2-EUROPE ASSISTANCE** (ci-dessus).

AFIN DE TRAITER AU PLUS VITE VOTRE DOSSIER :



• Envoyez par e-mail, une déclaration circonstanciée, la facture à votre nom et le justificatif de paiement, à customer-care.tt@car2europe.com

• Vous pouvez aussi nous contacter à cette adresse pour toutes questions liées à votre véhicule TT.

4 | VOS PRESTATIONS D'ASSISTANCE

Dans les pays couverts, 24h/24 et 7j/7. Les prestations d'assistance proposées seront engagées à hauteur de **1 000 €** par incident. Les options de mobilité et d'hébergement ne sont pas cumulables simultanément.

DÉPANNAGE ET REMORQUAGE



- soit un dépannage sur place ;
- soit un remorquage du véhicule vers le garage le plus proche.

• En cas d'immobilisation du véhicule, vous avez le choix entre l'hébergement ou la location d'un véhicule.

HÉBERGEMENT



- L'hébergement sur place en attente des réparations pourra selon les cas vous être proposé par l'assistance dans la limite de 90 € TTC par nuit et par personne.

• Les repas, consommations diverses, communications téléphoniques et autres frais divers resteront à votre charge.

VÉHICULE DE LOCATION



- En fonction des disponibilités et de vos besoins, vous pourrez bénéficier d'un véhicule de location de catégorie au maximum équivalente, sans équipement particulier.

• Votre couverture **CAR-2-EUROPE** peut s'appliquer au véhicule de location.

Pour une location en France :

- Vous ne devez pas souscrire d'assurance complémentaire chez le loueur, aucun remboursement ne pourra être effectué.

- En cas de sinistre : envoyer une copie de la carte grise du véhicule de location le jour du sinistre avec une déclaration circonstanciée accompagnée du n° de dossier d'assistance du contrat TT sur le mail : customer-care.tt@car2europe.com

Pour une location en dehors de la France :

- Vous devez souscrire une assurance complémentaire chez le loueur et demander une facture avec le détail des assurances souscrites lors de la restitution du véhicule,

- Afin d'être remboursé, il faudra envoyer votre facture détaillée avec les frais d'assurance complémentaires (hors caution) souscrites accompagnée du n° de dossier d'assistance du contrat TT sur le mail : customer-care.tt@car2europe.com

• En cas d'incident avec le véhicule de location, il conviendra de contacter l'assistance du loueur

• Une caution par empreinte bancaire pourra être demandée par le loueur.

• Le véhicule de location doit être restitué avec le plein de carburant et sans aucun dommage.

• Le véhicule de location devra être restitué dans la même agence que celle de départ.

• Les frais liés à l'utilisation du véhicule de location (carburant, péage, parking, frais complémentaires éventuels, etc.) resteront à votre charge.

• L'usage d'un véhicule de location peut limiter le nombre de pays dans lesquels vous êtes autorisé à voyager.

• Afin de gérer au mieux votre mobilité, merci de bien vouloir communiquer à CAR-2-EUROPE ASSISTANCE votre itinéraire précis.

À NOTER :

• Une fois les réparations terminées, vous devez reprendre possession de votre véhicule TT dans le garage où la réparation a été effectuée.

• Aucune livraison à domicile du véhicule réparé ne sera possible.

• Ces aléas peuvent apporter, le cas échéant, quelques modifications dans le déroulement initial de votre séjour en Europe. Aucune indemnité compensatoire ne pourra cependant être réclamée.

5 | QUESTIONS PRATIQUES

VOUS SOUHAITEZ **PROLONGER VOTRE CONTRAT**



- Envoyer un mail à CAR-2-EUROPE : support.tt@car2europe.com (Mentionner : Marque, immatriculation et votre téléphone).

Attention ! Le numéro de rappel commencera par 09 !



- **Quand ?** Au plus tard **7 jours** avant la fin de votre contrat. Une réponse vous sera communiquée par mail, pendant la plage horaire de CAR-2-EUROPE du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30 (sauf jours fériés français).

Tarif de prolongation/jour : TOUS MODÈLES = 60 € PAR JOUR

Les frais de prolongation doivent impérativement être payés par carte bancaire. **Sans prolongation du contrat auprès de nos services, le client, ses passagers ainsi que le véhicule ne sont plus assurés.** Tous les dommages causés seront de la seule responsabilité du titulaire du contrat. Par ailleurs, en cas de contrôle par les forces de l'ordre, vous devrez vous acquitter de tous les frais.

VOUS SOUHAITEZ **RESTITUER VOTRE VÉHICULE**

À LA DATE PRÉVUE :



- Vous devez **IMPÉRATIVEMENT** prendre rendez-vous auprès du centre de restitution ou sur la plateforme dédiée : ttretours.com/car2europe/ pour organiser le retour de votre véhicule.



- **Quand ?** Au moins **7 jours** avant la fin de votre contrat. Vous trouverez les coordonnées, les horaires d'ouverture et les plans d'accès aux centres sur car2europe.com/centres-de-livraison/carte

CONSIGNES :

- Le véhicule doit être restitué propre à l'intérieur et l'extérieur, et dans un état correct d'usage normal. Dans le cas contraire, un forfait de 100 € de nettoyage sera appliqué.

- À rendre :

- ☐ les 2 clés du véhicule
- ☐ le certificat d'immatriculation (carte grise)



- **200 € SERONT FACTURÉS** en cas de carte grise ou clé manquante.
- En cas d'abandon du véhicule hors du centre de restitution prévu, 100 % des frais engagés (transport, parkings, fourrière...) vous seront facturés.

VOUS SOUHAITEZ **CHANGER DE CENTRE DE RESTITUTION**



- Envoyer un mail à CAR-2-EUROPE : support.tt@car2europe.com (Mentionner : Marque, immatriculation et votre téléphone).

Attention ! Le numéro de rappel commencera par 09 !

- En cas de restitution en France au lieu d'une restitution à l'étranger, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas de restitution à l'étranger plutôt qu'en France, la prestation sera facturée 250 €.



- Vous devez prendre rendez vous avec le nouveau centre de restitution.
- **Quand ?** Au plus tard **7 jours** avant la fin de votre contrat.

5 | QUESTIONS PRATIQUES (SUITE)

PAR ANTICIPATION :



• **Contactez votre centre de restitution** ou sur la plateforme ttretours.com/car2europe/ pour prendre rendez-vous. Vous trouverez les coordonnées, les horaires d'ouverture et les plans d'accès aux centres sur car2europe.com/centres-de-livraison/carte



• **Quand ?** Au plus tard **7 jours** avant la date de restitution souhaitée.

• INDEMNISATION POUR RETOUR ANTICIPÉ (selon conditions suivantes) :

Remboursement possible après 30 jours minimum de location, sauf si la restitution intervient à moins de 7 jours de la fin du contrat. Le montant remboursé correspond à la différence de prix recalculée, déduction faite de 20 % de frais administratifs. Demande à adresser à votre agent TT avec le reçu de restitution. Aucun remboursement en cas de prolongation du contrat.

VOUS SOUHAITEZ REPORTER LA DATE DE LIVRAISON ?

À moins de 21 jours de la livraison, des frais de report de 400 € seront appliqués. Aucun report n'est possible à plus de 30 jours (tout report est conditionné par la fin de validité du certificat d'immatriculation). Des frais de parking à hauteur de 10 € par jour seront appliqués.

VOUS SOUHAITEZ RACHETER VOTRE VÉHICULE EN FIN DE CONTRAT ?

RIEN DE PLUS SIMPLE !

Pour tout contrat d'un minimum de 30 jours, **vous pouvez acheter pour votre usage personnel ou pour en faire bénéficier un membre de votre famille ou un de vos proches, le véhicule CAR-2-EUROPE utilisé pendant votre séjour à des conditions exceptionnelles :**



- Vous bénéficierez d'une remise exceptionnelle allant jusqu'à 25 % (selon les modèles) par rapport au prix du véhicule neuf* au jour du rachat effectif.
- La garantie constructeur est conservée.
- Vous achetez un véhicule qui vous plaît à prix exceptionnel dont vous avez été l'unique utilisateur.

N'attendez plus !

Renseignez-vous dès à présent auprès de notre équipe commerciale par e-mail à l'adresse suivante : rachats.tt@car2europe.com

* Sur la base du tarif VN France en vigueur. Le prix du contrat CAR-2-EUROPE n'est pas déductible du montant du rachat.

SUIVEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX :

